

PROGRAMME

Plan national de la lecture 2020-2030

Cadre programmatique pour la promotion de la lecture publique au Cameroun

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Contexte et finalité

Le Plan national de la lecture 2020-2030 constitue le cadre de référence par lequel le Ministère des Arts et de la Culture organise, sur le moyen et le long terme, ses actions en faveur de la promotion de la lecture publique sur l'ensemble du territoire national. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation du livre et de la lecture comme leviers d'accès au savoir, d'épanouissement culturel et de développement personnel.

Ce plan vise à fédérer les initiatives portées par l'administration centrale, les délégations régionales et départementales, les bibliothèques publiques, les établissements scolaires et les partenaires associatifs ou privés autour d'objectifs communs et cohérents en matière de lecture.

Axes stratégiques

Le document décrit les grands axes autour desquels s'articulent les actions de promotion de la lecture, notamment :

- Le renforcement et la modernisation du réseau des bibliothèques publiques et de lecture ;
- La sensibilisation des publics, en particulier des jeunes, à la pratique régulière de la lecture ;
- L'appui à la production et à la diffusion d'ouvrages accessibles au plus grand nombre ;
- Le développement de partenariats avec les acteurs de l'éducation, de la culture et de la société civile ;
- La mise en place d'un suivi périodique des actions engagées dans ce cadre.

Mise en œuvre et gouvernance

La mise en œuvre du plan est coordonnée par les services compétents du Ministère des Arts et de la Culture, en lien avec les délégations régionales et départementales, ainsi qu'avec les structures de lecture publique existantes. Un dispositif de suivi permet d'apprécier périodiquement l'avancement des actions programmées et d'ajuster, le cas échéant, les priorités retenues.

Les modalités précises de mise en œuvre, le calendrier détaillé des actions et les indicateurs de suivi associés figurent dans le document intégral, disponible auprès de la direction technique compétente.

Accès au document complet

La présente fiche ne se substitue pas au document intégral du Plan national de la lecture 2020-2030. Les personnes intéressées — administrations partenaires, établissements scolaires, bibliothèques, associations ou particuliers — sont invitées à se rapprocher de la direction en charge du livre et de la lecture ou de la Délégation Régionale la plus proche pour obtenir la version complète et les informations pratiques associées.